



Stage syndical : Droits des AED et AESH au sein de l'éducation nationale

S'informer et agir au quotidien

→ Jeudi 5 fév : Journée AESH

Vendredi 6 fév : Journée AED ←

⇒ SYNDIQUÉ·ES OU NON : INSCRIVEZ-VOUS !

La précarité concerne 1/4 des salarié·es de l'éducation nationale. De plus l'État en tant qu'employeur déroge à certains principes du code du travail (ex : possibilité de ne pas cotiser à l'assurance chômage). Le quotidien est souvent un calvaire pour les AESH et les AED.

Le calvaire est financier, administratif et pédagogique... Cette rentrée 2025 connaît encore des dysfonctionnements administratifs intolérables (pas de contrat, retard de paie...) qui sont le symbole d'une maltraitance institutionnelle et de mépris envers des métiers essentiels.

ÊTRE PRÉCAIRE NE SIGNIFIE PAS ÊTRE SANS DROIT !

L'objectif de ce stage est que les personnes concernées par ces statuts se regroupent, parlent de leurs quotidiens et ressortent de leur journée de stage mieux outillé·es individuellement et collectivement.



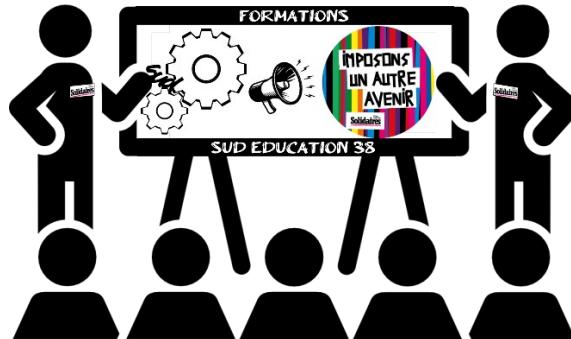
LES JOURNÉES DE FORMATIONS SYNDICALES SONT UN DROIT !

On a le droit à 12 jours / an et c'est compté comme du temps travaillé, donc payé !



Le programme du stage

Nos stages étant victimes de leur succès, les places partent vite ! N'hésitez donc pas à envoyer vos envies de formation avec votre intention de participer à ce stage et aux repas du midi : isere@sudeducation.org



Jeudi 5 février : AESH	Vendredi 6 février : AED
8h30 - Accueil café	8h30 - Accueil café
9h - Tour de table et témoignages	9h - Tour de table et témoignages
10h - Droits et obligations dans la Fonction Publique pour les statuts précaires de droit public	10h - Droits et obligations dans la Fonction Publique pour les statuts précaires de droit public
11h - Les Missions des AESH et l'organisation des PIAL	11h - Missions des AED et organisation des établissements
REPAS COLLECTIF À PRIX SOLIDAIRE	
14h - Présentation des outils de recherche : legifrance, guides SUD éducation ...	14h - Présentation des outils de recherche : legifrance, guides SUD éducation ...
14h30 - Ateliers par petits groupes : → Connaître ses droits : missions, CDIsation, titularisation... → Droits sociaux (sécu, aides...) → S'organiser au quotidien dans le PIAL : emploi du temps, affectation, hiérarchie... → Entrée et sortie du métier (droit à la formation, au chômage...)	14h30 - Ateliers par petits groupes : → Connaître ses droits : missions, CDIsation, titularisation... → Droits sociaux (sécu, aides...) → Entrée et sortie du métier (droit à la formation, au chômage...) → Établissement : Problème d'équipe, autoritarisme de la direction



La titularisation de toutes et tous les précaires, sans condition de nationalité, ni de concours, est au cœur des revendications de SUD éducation

POURQUOI S'INSCRIRE À CE STAGE ?

L'Éducation nationale broie ses personnels, multiplie les types de contrats, tout en étant de plus en plus privatisée ! Seule une réflexion et action collectives nous permettront d'organiser nos luttes, de défendre nos droits syndicaux, et de militer quotidiennement au sein de cette institution.

Ce stage a pour but d'accueillir les précaires et titulaires de l'éducation nationale afin d'être (in)formé·e et de mieux (ré)agir individuellement et collectivement : rompre avec l'isolement, le morcellement des tâches et l'arbitraire de l'administration ...

COMMENT ?

1 Envoyez votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique **AVANT le 05 JANVIER 2026 DERNIER DÉLAI !** (Modèle de lettre au dos)

2 Dès que vous avez déposé votre demande de congé, remplissez en ligne [le formulaire](#) ou renvoyez-nous le bulletin-réponse ci-joint complété au 3 rue Federico Garcia Lorca 38100 Grenoble.



QUAND ?

Jeudi 05 février 2026

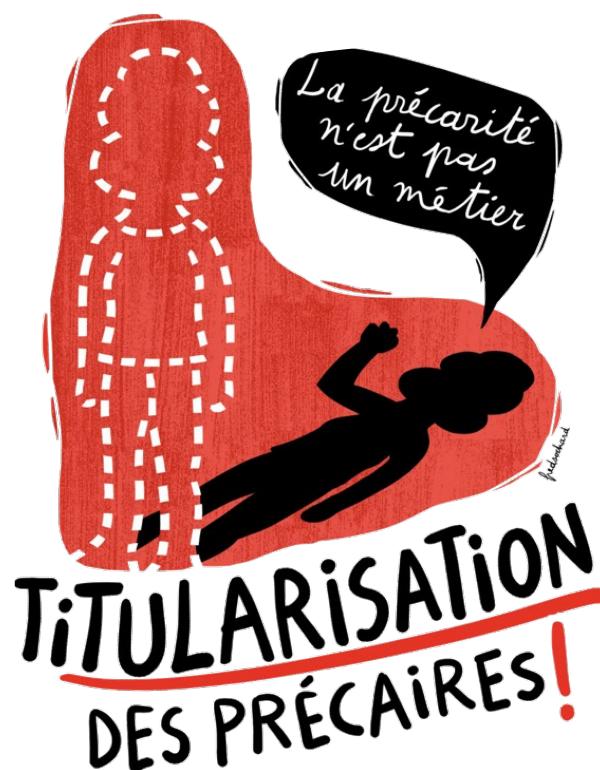
► Journée AESH (9h-17h)

Vendredi 06 février 2026

► Journée AED (9h-17h)

OU ?

Local de SUD éducation 38
3 rue Federico Garcia Lorca
38100 Grenoble



Pour celles ou ceux en difficultés financières, il est possible de demander une aide financière (transport, repas) au syndicat et nous verrons ce que nous pouvons faire pour organiser la solidarité !

⚠️ IMPÉRATIF : ⚠️

→ Vous devez **déposer la demande pour le 05 janvier dernier délai.**

Modèle pour s'inscrire au stage :

« Lieu », le
M^{me}/M le/la chef d'établissement

→ M^{me}/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera (soit le 20 février 2025, soit le 21 février, soit les deux jours) à Grenoble, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris).

Signature :

⚠️ Pour les AESH, vous devez également joindre un formulaire AATER d'ASA.

Vous pouvez le télécharger : [ici](#)

Si vous n'avez **PAS DE RÉPONSE 15 JOURS AVANT** le début du stage
(soit le 05 février), celui-ci est réputé **ACCEPTÉ**.

EN CAS DE REFUS, CONTACTEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT :

isere@sudeducation.org

et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé et une copie du courrier de refus.

S'INFORMER, C'EST SAVOIR SE DÉFENDRE !

SAVOIR SE DÉFENDRE, C'EST S'ORGANISER

COLLECTIVEMENT POUR NOS DROITS !

S'ORGANISER COLLECTIVEMENT, C'EST AUSSI SE SYNDIQUER !



→ Préviens le syndicat de ta participation :

FORMULAIRE à compléter en ligne (à retrouver sur notre site)

Ou par courrier

NOM : PRENOM :
LIEU de travail : STATUT :
Téléphone : Mail :

Demande d'hébergement solidaire OUI / NON

Repas pris le Jeudi midi OUI / NON Repas pris le Vendredi midi OUI / NON

Quelles sont vos attentes concernant ce stage ? Avez-vous déjà des questions à nous transmettre ?